

*L'ajournement**[Français]*

**M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur le président, je ne suis pas ici pour essayer de défendre M. Campeau et son entreprise, mais pour répondre au nom du ministre des Travaux publics.

*[Traduction]*

J'aimerais donner un complément de réponse à la question posée par le député le 23 novembre, en exposant la situation telle qu'elle est. Travaux publics Canada et le ministère de la Défense nationale cherchent des locaux convenables pour le regroupement à long terme des besoins de surface du ministère de la Défense nationale et pour le remplacement des locaux vétustes qu'elle occupe maintenant à Rockcliffe et dans divers immeubles loués un peu partout dans la ville d'Ottawa. A Rockcliffe, la Défense nationale va quitter des bâtiments temporaires du temps de guerre qui sont voués à la démolition. Les locaux de location actuellement occupés dans la ville sont de mauvaise qualité et leurs baux viennent à expiration.

La Défense nationale a demandé à Travaux publics Canada de chercher les surfaces qui lui permettraient de regrouper ses services dans un même immeuble, ce qui apporterait des économies de frais d'administration et de sécurité. Centennial Towers, immeuble qui est resté inoccupé depuis que le bail fédéral a expiré, convient aux besoins de surface de la DN. Il est situé dans centre-ville d'Ottawa, près d'autres immeubles de la DN, et est suffisamment spacieux pour permettre le regroupement de diverses divisions de la DN dans un même bâtiment. Le ministère des Travaux publics a donc entamé des négociations à cet effet avec le propriétaire, Campeau Corporation.

Les députés se rappelleront peut-être que le ministère des Travaux publics s'est engagé il y a quelques années, sous deux gouvernements successifs, à alléger chaque fois que possible la charge d'excédent de surface inoccupé du secteur privé plutôt que de construire lui-même. Voilà exactement ce que nous sommes en train de faire. Dans les négociations avec Campeau, le ministère des Travaux publics a reçu deux rapports d'expertise indépendantes portant sur la valeur des immeubles dans leur situation actuelle. Ces expertises sont de 13.9 et 16.2 millions.

Pour que l'immeuble puisse satisfaire aux normes actuelles d'occupation, il faudrait que le propriétaire entreprenne d'importants travaux de rénovation de la structure et des services de l'immeuble pour qu'ils correspondent à la cote A des immeubles de bureau. Cela représenterait certainement une dépense importante. A ce qu'il semble, Campeau Corporation estime qu'après l'exécution de ces travaux, le bâtiment aurait une valeur marchande d'environ 44 millions. Je donne aux députés l'assurance qu'en ce moment la location/achat du bâtiment n'est encore qu'à l'état de projet. Dans le cas où ce projet se révélerait compétitif sur le marché actuel, il serait présenté à l'approbation du Conseil du Trésor.

La surface inoccupée à Place du Portage à Hull, dont parlait le député dans sa question, a en fait été attribuée il y a un certain temps aux Archives publiques, avec l'approbation du Conseil du Trésor, et les services des Archives publiques étudient en ce moment les conditions d'équipement de cette surface pour l'occupation. En terminant, je répéterai que le député cherche des renseignements sur un scandale inexistant.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).